Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec

ROBVQ

Consultations aux audiences provinciales

Mémoire sur l'agriculture et l'eau : Approche par gestion intégrée

juillet 07

Résumé

Présentation

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) a pour mission de promouvoir la gouvernance et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du territoire québécois et de regrouper les organisations de bassin versant (OBV). Les OBV sont des tables de concertation qui réunissent les différents utilisateurs ou acteurs du milieu qui ont un impact ou un intérêt pour la ressource eau. Les OBV ont pour mandats de rédiger et mettre en œuvre un Plan directeur de l'eau et d'en assurer le suivi par la signature de contrats de bassin.

Commentaires

L'eau est indispensable à l'agriculture et nous devons accompagner les producteurs afin qu'ils puissent répondre aux exigences sociétales de diversification des produits de même qu'aux exigences de maintien et/ou d'amélioration de la qualité de la ressource eau. Il faut également assurer aux agriculteurs une quantité d'eau suffisante pour leur production sans compromettre la pérennité des autres usages.

Le ROBVQ présente quelques recommandations spécifiques:

- Supporter la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du territoire habité;
- Développer le réseau des connaissances;
- Poursuivre et encourager le dialogue avec les producteurs au sein des organismes de bassin versant;
- Accompagner les producteurs afin de modifier au besoin les pratiques culturales;
- Définir les programmes de soutien financier pour la gestion des eaux de surface et souterraines en territoire agricole;
- Intégrer les exigences et les programmes des différents ministères en fonction d'un objectif commun.

1. Présentation de l'organisme

1.1 Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ)

Le Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ) est un organisme à but non lucratif créé en novembre 2001 par les organismes de bassin versant du Québec (OBV). La mission première du ROBVQ est de promouvoir la gouvernance et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du territoire québécois, de même que rassembler et représenter les organisations de bassin versant.

1.2 Les organisations de bassin versant

Au Québec, les OBV, actuellement au nombre de 38 au sein du ROBVQ, sont des organismes à but non lucratif qui agissent à titre de table de concertation entre les différents utilisateurs ou acteurs du milieu qui ont un impact ou un intérêt pour la ressource eau. Les mandats dévolus aux OBV par le biais du *Cadre de référence pour les organismes de bassin versant prioritaires* sont :

- d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) en informant et favorisant la participation de la population;
- de faire signer et suivre la mise en œuvre des contrats de bassin aux acteurs de l'eau;
- de faire la mise à jour du PDE; d'informer la population et les acteurs de l'eau de façon continue;

En tant qu'organismes à but non lucratif, les OBV ne possèdent, pour le moment, aucun pouvoir légal autres que ceux d'un prévus à la partie III de la loi sur les compagnies. L'atteinte des objectifs liés à leurs mandats relève de leur capacité à sensibiliser et persuader les intervenants du milieu à adopter le PDE, signer les contrats de bassin et suivre la mise en œuvre du plan d'action.

2. Portrait de la situation

2.1 Productions agricoles

En 2006, on dénombrait 30 675 fermes déclarantes au Québec ce qui correspond à une diminution de 5 % du nombre total de fermes au Québec comparativement à 2001[1]. Cette diminution se démarque particulièrement pour les fermes de 70 à 399 acres qui ont toutes connues une baisse. Près de 50% des fermes ont une superficie 179 acres. Par contre, une augmentation importante, de l'ordre de 132% des fermes de 2 240 à 2 879 acres étaient notée en 2006 comparativement à 2001 de même qu'une augmentation de 146% pour les fermes dont les superficies agricoles se situaient entre 2880 et 3 519 acres[2]. Le nombre de fermes de 1120 acres et plus ont augmenté de 44% entre 2001 et 2006 passant de 585 fermes à 840. Les fermes de 1120 et plus compte cependant pour moins de 3% de toutes les fermes en 2001.

Les superficies cultivées sont légèrement à la hausse puisque entre 2001 et 2006 la superficie agricole des terres a augmenté de 1%[3]. Les terres en culture sont à la hausse de 5% alors que les pâturages, cultivés et naturels, sont à la baisse[4]. La superficie totale des terres, en 2006, est de 8 557 101 acres comparativement à 8 443 656 acres en 2001 pour 30 675 fermes déclarantes.

L'élevage de bovins, la culture de plantes oléagineuses et de céréales et l'élevage de porcs sont les principales industries au Québec en 2006 tout comme elles l'étaient en 2001. Entre 2001 et 2006, une diminution du nombre de fermes d'élevage se démarque de façon importante. En effet, le nombre de fermes qui pratiquent l'élevage de bovins, de porcs, de la volaille et la production d'oeufs sont en baisse de près de 14%. En 2006, près de 12 000 fermes faisaient l'élevage de bovins, près de 2000 faisaient l'élevage de porcs et un peu plus de 700 faisaient l'élevage de volailles et la production d'œufs. Par contre, le nombre de fermes faisant l'élevage des moutons et la culture des fruits et noix a connu une hausse de 10% et 11%[5], entre 2001 et 2006.

---

1 Tiré de : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture de 2006, Données sur les exploitations et les exploitants agricoles, no 95-629-XWF au catalogue.
2 *Supra*.
3 *Supra*.
4 *Supra.*
5 *Supra.*

2.2 Besoins en eau

Les besoins en eau des producteurs agricoles sont importants, que ce soit pour la production végétale, la production animale ou encore les piscicultures. Les besoins totaux en eau étaient évalués à 174 millions de mètres cubes d'eau par année en 2003 pour le Québec[6], soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1 250 000 personnes. Ce sont les piscicultures qui nécessitent le plus d'eau avec une consommation de 42% des besoins totaux en eau[7] pour 172 producteurs[8]. La production végétale qui sollicite la plus grande quantité d'eau est la production de la canneberge qui a elle seule nécessite plus de 7 millions de mètres cubes d'eau par an pour une superficie cultivée de seulement 1430 acres pour la province[9]. La production animale sollicite quant à elle 56 millions de mètres cubes d'eau par an alors que 80% de cette eau est utilisée pour l'abreuvement de animaux[10].

Ce sont les régions de l'Estrie, la Montérégie, le Centre-du-Québec, Lanaudière et Chaudière-Appalaches qui présentent les plus grands besoins en eau pour la production agricole[11].

3. Enjeux

3.1 Gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du Québec

Tel qu'énoncé précédemment, l'eau est indispensable aux productions agricoles et provient essentiellement de puits privés ou encore de la surface. De plus, une grande partie des 8 557 101 acres de terres agricoles sont situées dans la vallée du Fleuve Saint-laurent, là où se situe l'essentiel de la population québécoise. La gestion intégrée de l'eau permet non seulement de faire une utilisation efficience et efficace des fonds privés et publics, mais elle permet d'atteindre une planification de l'ensemble du territoire par le consensus social. Ce sont les utilisateurs de l'eau, les producteurs agricoles, les forestiers, les groupes communautaires et les élus municipaux qui ensemble, déterminent les actions à poser pour préserver la ressource eau notamment en terme de qualité et de quantité afin de maintenir la cohabitation harmonieuse de ses multiples usages.

---

6 Tiré de : Analyse de questions d'approvisionnement en eau pour le secteur de l'agriculture, Programme national d'approvisionnement en eau, Province de Québec, rapport final. BPR groupe conseil. Mars 2003.
7 *Supra*.
8 Note 1.
9 *Supra.*
10 *Supra.*
11 *Supra.*

L'application de la réglementation a des limites importantes à savoir : sa mise en œuvre est proportionnelle aux effectifs employés pour en assurer le suivi. De plus, la sensibilisation et la nécessaire information des utilisateurs de l'eau n'est pas toujours adéquate. La mise en oeuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est une façon efficace d'améliorer la gestion hydrique dans le cadre de la réglementation actuelle et ce dans le respect de l'ensemble des utilisateurs, dont les producteurs agricoles et des besoins du milieu.

Plusieurs excellents projets ont été mis en œuvre par des organismes de bassin versant en collaboration avec les producteurs agricoles : le projet Méandres sur les bassins versants de la rivière Saint-François, Nicolet, Bécancour et Yamaska, le projet du ruisseau Vacher sur le bassin versant de la rivière l'Assomption, le projet de caractérisation du bassin versant de la rivière Fouquette, le projet de caractérisation des eaux souterraines du bassin de la rivière Chaudière, etc.

Faire participer les producteurs à la réflexion sur le devenir de leur bassin versant est la seule avenue viable pour atteindre une cohabitation harmonieuse des usages de l'eau.

RECOMMANDATION 1
Supporter la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du territoire québécois.

RECOMMANDATION 2
Poursuivre et encourager le dialogue entre les usagers de l'eau, dont les producteurs agricoles au sein des tables de concertation régionales que sont les organismes de bassin versant.

3.2 Développement des connaissances

Le défi de concilier les enjeux économiques de l'agriculture et le respect de l'environnement est grand: les producteurs doivent respecter la réglementation en vigueur (protection de la bande riveraine, clôture autour des cours d'eau, respect de la limite de phosphore dans le sol pour l'épandage du lisier, etc.), gérer leur territoire dans le respect de l'environnement (bassin de rétention, pentes, fossés d'irrigation, etc.) tout en rentabilisant leurs infrastructures et terres en culture. Afin de leur permettre de faire

les meilleurs choix « revenus-environnement » ils doivent posséder des informations adéquates. Les connaissances dans plusieurs domaines essentiels sont encore à acquérir : la quantité d'eau des nappes phréatiques, la qualité de l'eau, les meilleures pratiques culturales qui respectent l'environnement et permettent un bon rendement, la migration du phosphore, etc.

Il apparaît primordial d'investir dans l'acquisition de données en lien avec l'eau, mais également avec les pratiques culturales et leurs impacts sur l'eau, sa qualité, sa quantité versus les productions agricoles. La qualité et la quantité d'eau ont un impact de premier ordre sur la pérennité des productions et donc sur les revenus agricoles. En 2005, l'industrie agricole représentait plus de 7,3 milliards de dollars de revenus au Québec, en excluant les revenus des produits forestiers, ce qui représente une augmentation de 20% comparativement à 2000 et ce malgré le fait qu'il y ait 5% de moins de fermes[12].

RECOMMANDATION 3
Investir financièrement pour la recherche, l'acquisition de données et la veille des connaissances.

RECOMMANDATION 4
Définir et mettre en œuvre des programmes de soutien financier pour la gestion des eaux de surface et souterraines en territoire agricole qui soient adaptés aux besoins réels de chaque entreprise.

3.3 Exigences sociétales

Le consommateur se fait exigent. Il veut une diversification du produit, le respect de l'environnement, acheter localement et tout cela à faible coût. À titre d'exemple, au Québec, en 2006, 2 323 fermes déclaraient produire des produits biologiques (biologiques, biologiques en transition et biologiques non certifiés)[13]. Les producteurs agricoles devraient assumer la production de produits qui répondent aux exigences des consommateurs et ce faisant internaliser l'ensemble des coûts liés à ces productions (coûts de productions et coûts du respect des normes et de l'environnement). Il est certain cependant que demander aux producteurs agricoles d'internaliser les coûts aura

12 Note 1. Les dépenses pour le fonctionnement des exploitations agricoles en 2005 sont de 6 042 206 039$. 54% des fermes ont un revenu total de moins de 100 000$.

des répercussions financières importantes pour eux et donc pour les consommateurs. Est-ce que les québécois sont prêts à payer le juste prix pour les produits agricoles en provenance du Québec?

L'agriculture est certes une entreprise privée, mais elle répond à des besoins de société. De plus, elle est le reflet d'une société et doit être socialement supportée afin de faire face au défi de la mondialisation des marchés. Les agriculteurs doivent donc être accompagnés afin de s'adapter et répondre adéquatement aux exigences sociétales.

RECOMMANDATION 5

Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement afin que les producteurs puissent répondrent aux attentes de la société en matière de protection de l'eau et d'environnement.

3.4 Cohérence des exigences et programmes inter ministériels

Le manque d'intégration des programmes et le manque d'efficacité du transfert de l' information entre les différents ministères impliqués dans le dossier de l'agriculture nuisent non seulement aux producteurs, mais également aux relations entre eux et les différents ministères, notamment le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. En effet, les producteurs doivent répondre promptement aux demandes des ministères (MAPAQ, MDDEP, MRNF, etc.), mais ils ne bénéficient d'aucune mesure d'accompagnement, de service-conseil, pour la mise en œuvre des politiques édictées par le gouvernement.

Par ailleurs, le grand nombre d'interlocuteurs gouvernementaux et municipaux, très présents dans le domaine agricole, ainsi que la limite parfois floue de leurs mandats respectifs, apporte beaucoup de confusion aux producteurs, et comporte des entraves importantes et des risques quant au développement des exploitations. Il n'est en effet pas rare d'obtenir une autorisation d'un intervenant qui n'est pas le bon et d'être rappelé à l'ordre par un autre pour non respect d'un aspect règlementaire. La diminution des effectifs gouvernementaux engendre également des délais important dans la délivrance des certificats d'autorisation que bien des producteurs n'attendent plus en regard du risque économique majeur que représente le non développement de leurs exploitations.

RECOMMANDATION 6

Développer une approche holistique des exigences et des programmes des différents ministères en fonction d'un objectif commun : le maintient d'une agriculture dynamique et de la qualité de l'eau.

[13] Note 1. La comparaison avec 2001 n'est pas possible puisque cette donnée est nouvelle dans le Recensement sur l'agriculture.

Conclusion

Notre vision dans 20 ans

Les cours d'eau ne sont plus considérés par les producteurs agricoles comme un réseau d'écoulement des surplus d'eau ou des obstacles à franchir mais bien comme des milieux vivants intégrés aux exploitations, qu'il est nécessaire de préserver pour l'ensemble des communautés et la pérennité d'une agriculture responsable et durable.

Pour ce faire, ils et elles ont choisi, entre autres choses, de prendre soin des cours d'eau et de participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement, et contribuant ainsi à leur préservation, peuvent mettre en avant des produits éco responsables, attirant une clientèle chaque jour plus avisée et sensibilisée, produits dont ils tirent une grande fierté.

Cette vision sera la concrétisation de la mise en oeuvre d'une stratégie de long terme élaborée par l'état en collaboration avec ses propres ministères, avec l'ensemble de la profession agricole ainsi que ses partenaires naturels dans cette tâche, le ROBVQ et les organismes de bassins, les institutions de recherche, les conseillers agricoles…etc.

Cette stratégie est bien plus qu'une approche règlementaire car elle se sera dotée des moyens visant à accompagner les exploitants agricoles dans leur prise de décision individuelle afin de favoriser l'atteinte d'objectifs communs, partagés par l'ensemble des usagers de l'eau sur ces territoire naturels que sont les bassins versants, dont le principal étant le maintien d'un agriculture québécoise dynamique, efficace et respectueuse de son environnement.

Publication

REGROUPEMENT
DES ORGANISATIONS
DE BASSIN VERSANT
DU QUÉBEC

ROBVQ

675, boulevard René-Lévesque Est
8e étage, boîte 42
Québec (Québec)
G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3878
Télécopieur : (418) 644-2003

info@robvq.qc.ca
www.robvq.qc.ca

Reproduction soumise
à autorisation.